

LETTRE DU PROJET

DE CITÉ ADMINISTRATIVE DU 21ÈME SIÈCLE



EDITION N°3

SOMMAIRE

01

02

03

04

05

06

LES AGENTS

Retrouvez dans chaque édition, la présentation des agents de 2 des 18 services qui occuperont la future cité administrative du 21ème siècle.

LE JURY ET LES INTERVIEWS

Retrouvez les membres du jury qui ont sélectionné le lauréat du projet. Dans cette édition, les interviews de M. François PELLEGRIN, Architecture Pelegrin et M. Dang TRAN, Directeur Général Adjoint de Poste Immo.

LES SERVICES

Retrouvez ici toutes les informations concernant la mise en place des futurs services proposés aux agents.

LE LAURÉAT

Retrouvez dans cette rubrique, le lauréat du marché public global de performances (MPGP) qui réalisera le projet.

LE CALENDRIER

Retrouvez les dates à venir concernant la mise en place du projet de cité administrative du 21ème siècle.

LA CONDUITE DU CHANGEMENT

Retrouvez une rubrique sur l'accompagnement des agents vers un nouvel environnement de travail.

LES AGENTS



Source : projection d'après les effectifs constatés en 2019

Légende :

● Services impactés par l'Organisation Territoriale de l'Etat

10 ETP prévisionnel des services entrants

1. L'AGENCE RÉGIONALE DE LA SANTÉ (ARS)



L'Agence régionale de santé (ARS) est un établissement public autonome placé sous la tutelle des ministres chargés de la santé, de l'Assurance maladie, des personnes âgées et des personnes handicapées.

L'ARS définit et met en œuvre la politique de santé en région au plus près des besoins de la population.

SES MISSIONS

PILOTAGE DE LA
POLITIQUE DE SANTÉ
PUBLIQUE EN RÉGION

RÉGULATION
DE L'OFFRE DE SANTÉ
EN RÉGION

AMÉLIORER LA SANTÉ DE LA
POPULATION ET ACCROÎTRE
L'EFFICIENCE DU SYSTÈME DE SANTÉ

Le pilotage de la politique de santé publique en région comprend trois champs d'intervention :

- la veille et la sécurité sanitaires, ainsi que l'observation de la santé ;
- la définition, le financement et l'évaluation des actions de prévention et de promotion de la santé ;
- l'anticipation, la préparation et la gestion des crises sanitaires, en liaison avec le préfet.

La régulation de l'offre de santé en région vise à mieux répondre aux besoins et à garantir l'efficacité du système de santé :

La régulation de l'offre de santé en région vise à mieux répondre aux besoins et à garantir l'efficacité du système de santé. Elle porte sur les secteurs ambulatoire (médecine de ville), médico-social (aide et accompagnement des personnes âgées et handicapées) et hospitalier.

Concrètement, l'agence régionale coordonne les activités et attribue le budget de fonctionnement des hôpitaux, cliniques, centres de soins ainsi que des structures pour personnes âgées, handicapées et dépendantes.

- la régulation comporte une dimension territoriale - pour une meilleure répartition des médecins et de l'offre de soins sur le territoire - et une dimension économique - pour une meilleure utilisation des ressources et la maîtrise des dépenses de santé.

La régulation est mise en place dans les différents domaines de responsabilité de l'agence, la loi mettant à la disposition du Directeur Général de l'ARS divers leviers, notamment :

- l'autorisation de la création des établissements et services de soins et médico-sociaux, le contrôle de leur fonctionnement et l'allocation de leurs ressources.
- la définition et la mise en œuvre, avec les organismes d'assurance maladie et la caisse nationale de solidarité et d'autonomie (CNSA), des actions propres à prévenir et à gérer le risque assurantiel en santé en région.
- l'évaluation et la promotion de la qualité des formations des professionnels de santé.

L'ARS agit sur le champ de la santé dans sa globalité :

- la prévention et promotion de la santé,
- la veille et sécurité sanitaires,
- l'organisation de l'offre de soins en ambulatoire (médecine de ville) et en établissements de santé (hôpitaux...),
- l'organisation de la prise en charge médico-sociale.

Grâce à la transversalité et à la territorialisation des politiques régionales de santé, l'agence régionale de santé permet de mettre en synergie tous les acteurs des territoires, de développer une vision globale de la santé et de décloisonner les parcours de santé, tout en assurant qualité, efficacité et sécurité de la prise en charge et de l'accompagnement dans le système de santé. Elle est l'interlocuteur unique de tous les acteurs de santé en région.

Informations utiles :



Site actuel : 51 rue Daire, 80000 AMIENS



<https://www.hauts-de-france.ars.sante.fr/>

1. L'AGENCE DE SERVICES ET DE PAIEMENT (ASP)



Établissement public administratif (EPA), l'Agence de services et de paiement (ASP) est placée sous la double tutelle du ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'Aménagement du territoire et du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Santé.

L'Agence de services et de paiement (ASP) a pour objet d'assurer, dans un cadre conventionnel, la mise en œuvre d'aides publiques et d'actions d'accompagnement concourant à la formation professionnelle, à l'emploi et à l'insertion sociale et professionnelle.

SES MISSIONS

LA GESTION DES DOSSIERS DES BÉNÉFICIAIRES DES AIDES, LA MISE EN ŒUVRE DES PAIEMENTS ET LE RECOUVREMENT DES INDUS

LA MISE EN ŒUVRE D'UN DISPOSITIF DE CONTRÔLE INTERNE DES PROCÉDURES ET DES DROITS DES BÉNÉFICIAIRES

LA MISE À DISPOSITION, POUR CHAQUE DISPOSITIF, D'INFORMATIONS PHYSICO-FINANCIÈRES, À DES FINS DE PILOTAGE, DE CONTRÔLE DE GESTION ET D'EXPLOITATION STATISTIQUE

LA MAÎTRISE D'OUVRAGE DÉLÉGUÉE DES FONDS STRUCTURELS (PRESAGE)

Les décideurs publics partenaires de l'ASP sont :

- l'Union Européenne
- les ministères de l'Agriculture et de l'Alimentation, du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion, de la Transition écologique, des Solidarités et de la Santé, de l'Economie, des Finances et de la Relance, de l'Education nationale, de la Jeunesse et des Sports, de la culture...
- les établissements publics : l'ASC (Agence du service civique), l'AGEFIPH (Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes Handicapées), l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), l'OFII (Office français de l'immigration et de l'intégration), les Agences de l'eau, l'Agence de l'outre-mer pour la mobilité (LADOM)..
- des collectivités territoriales : l'ASP assure, depuis près de trente ans, des prestations pour le compte des collectivités territoriales, notamment dans le domaine de l'emploi.

Informations utiles :



Site d'Amiens : 15 avenue Paul Claudel - BP 34201 - 80042 AMIENS CEDEX



<https://www.asp-public.fr/delegation-regionale/hauts-de-france>

LE JURY



Mme Muriel Nguyen
préfète de la Somme



M. Alain Gest
président d'Amiens
Métropole



M. Louis Colli
conseiller spécial
immobilier (MRPIE)



M. Laurent Tapadinhas
directeur régional de la
DREAL



M. Joël Bye
chef de bureau expertise
et stratégie immobilière
de l'État (DIE)



M. François Pelegrin
architecte DPLG,
architecture PELEGRIN



M. Olivier Sidler
ingénieur énergétique,
ex-ENERTECH



Mme Florence Clausel Borel
architecte DPLG



M. Dang Tran
ingénieur en chef des Ponts,
directeur général
adjoint, Poste Immo



M. Patrick Lhermite
ingénieur, directeur
des investissements,
Assistance Publique-
Hôpitaux de Paris



M. Jean-Christophe Loric
adjoint délégué à
l'urbanisme et au logement
pour tous, ville d'Amiens



M. Ronald Sirio
architecte DPLG, atelier
Massena



FRANÇOIS PELLEGRIN

ARCHITECTURE
PELEGRIN

Comment voyez-vous votre rôle de membre dans ce jury ?

Le rôle de l'architecte membre de jury est d'abord pédagogique, il favorise le débat sur la qualité architecturale, il aide le maître d'ouvrage à percevoir, au-delà de l'image architecturale, les atouts ou les failles de chaque projet.

Quelles sont les raisons qui vous ont fait accepter ce rôle ?

J'accepte toujours d'être membre de jury pour les raisons évoquées plus haut, surtout s'il s'agit de marché public car cette maîtrise d'ouvrage est consciente et plus attentive à l'intérêt public de l'architecture. Elle est véritablement à l'écoute de ce que pensent les juré(e)s architectes.

Comment appréhendez-vous les prochaines étapes ?

Maintenant que nous avons sélectionnés trois bonnes équipes, après avoir visité le site, compris l'importance du programme, je suis impatient de découvrir les réponses architecturales, techniques et économiques de chacune d'elles.

Pouvez-vous citer trois architectes (toutes périodes confondues) qui sont pour vous des repères, des références incontournables ?

- Vitruve pour son traité d'architecture écrit il y a plus de 2 000 ans et qui nous disait déjà tout sur le développement durable.
- Renzo Piano pour l'intelligence et la diversité de ses projets.
- Dominique Coulon qui est un architecte contemporain dont j'apprécie la sensibilité, l'humilité et la force de ses projets empreints de simplicité et d'audace.

Pensez-vous avoir un rôle sur l'évolution de l'architecture du 21ème siècle ?

Chaque architecte, s'il le veut vraiment, peut jouer un rôle car c'est lui qui, entouré de différents spécialistes, conçoit le projet en réponse au programme du maître d'ouvrage, au site, au faisceau des multiples contraintes et réglementations. Il a la responsabilité d'apporter du sens à l'espace public comme aux espaces privés.

Il lui appartient d'inventer à chaque fois la meilleure réponse au contexte de l'opération

projetée.

Pour ce qui me concerne, j'ai toujours agi pour faire évoluer les pratiques et les techniques. J'ai beaucoup milité et continue à le faire dans diverses instances professionnelles et nombre de mes projets s'attachent à mêler innovation et performances. Depuis le début des années 1980, je conjugue « transition environnementale et transition numérique » et j'approfondis cette question avec des outils et des objectifs sans cesse renouvelés : Le but poursuivi étant de produire une architecture qui réponde à l'ensemble des données en apportant ce supplément d'âme qui fait la différence entre « architecture » et « construction »

Quelles orientations prendra, selon vous, l'architecture du 21ème siècle ?

L'architecture du 21ème siècle va enfin se préoccuper de mettre l'homme au cœur du projet; c'est, en tous cas, ce que déclarent les ministres en charges de l'aménagement, de la construction, de la transition énergétique ; c'est aussi ce que souhaitent les citoyens, c'est également le sens de la future Réglementation Bâtiment Responsable 2020.

L'architecture du 21ème siècle sera empreinte du concept de développement durable, performante et raisonnée au plan architectural et technique ; elle devra démontrer sa résilience, sa capacité à s'ouvrir à des nouveaux usages au fil des ans.

Elle sera plus intelligente et réactive grâce aux objets connectés (restons vigilants face à ses technologies)

La maquette numérique (BIM) qui sera le support du projet pendant toute la conception et au-delà permettra non plus seulement de dimensionner (c'est le cas aujourd'hui) mais de simuler, d'explorer différentes modes constructifs, matériaux, équipements... et donc d'optimiser pour garantir confort, bien être, qualité de l'air, etc...

Pour financer cette architecture performante et durable, il faudra que la maîtrise d'ouvrage raisonne en coût global sur 30 ou 50 ans afin de faire les choix qui permettront de réaliser des économies durables.

J'espère qu'au niveau des procédures de consultation publiques, que la loi MOP perdurera et que les conception-réalisation ou PPP ou MGP ne deviendront pas la procédure dominante

Si cela devait être le cas, je rappelle une de mes propositions formulées en 2001 lorsque j'étais président de l'UNSA (Union Nationale des Syndicats Français d'Architectes) : que maître d'ouvrage lance son concours d'architecture, retienne le meilleur projet et mette ensuite des PPIstes ou MGPIstes en concurrence sur le meilleur projet choisi.

Comment voyez-vous votre rôle de membre dans ce jury ?

Comprendre, partager et conseiller. Comprendre les objectifs et la problématique du maître d'ouvrage, partager mon expérience et ma pratique de ce type de projets, et apporter le meilleur conseil au choix du maître d'ouvrage.

Quelles sont les raisons qui vous ont fait accepter ce rôle ?

Le projet, d'abord, ses enjeux et sa contribution à la transformation publique. Puis, ce qui est passionnant dans un jury, c'est que c'est aussi un lieu où l'on apprend énormément du regard des autres, notamment celui des collectivités publiques.

Comment appréhendez-vous les prochaines étapes ?

Avec beaucoup d'attentes, de vigilance et d'attention, car il ne s'agit pas seulement de choisir un bon projet, mais aussi d'engager le maître d'ouvrage dans la durée (10 ans d'exploitation).

Avec confiance en même temps, car les équipes sélectionnées pour la compétition sont toutes de grande qualité, et le travail de préparation des équipes de maîtrise d'ouvrage a été d'un grand sérieux. Les conditions sont réunies pour avoir un très beau concours.

Pouvez-vous citer trois architectes (toutes périodes confondues) qui sont pour vous des repères, des références incontournables ?

L'histoire de l'architecture est marquée par tant de grands noms.... S'il fallait en citer seulement trois, je dirais Andrea Palladio, Louis Sullivan, et Mies Van der Rohe.

Le premier incarne le renouveau architectural humaniste à la Renaissance, le second est une icône de l'École de Chicago, berceau de l'architecture moderne, et le troisième marque depuis les années 30 toute l'architecture du XXe siècle. Tous trois sont des repères pour la pensée architecturale, et ont laissé une œuvre marquée par une certaine idée de l'innovation et du progrès.

Pensez-vous avoir un rôle sur l'évolution de l'architecture du 21ème siècle ?

Je dirais simplement que nous sommes, tous, coresponsables de la production de notre

environnement urbain. L'architecture ce n'est pas seulement une question de style, mais surtout et avant tout la qualité de la commande. C'est en ce sens que je crois que le métier de maître d'ouvrage a sa part de responsabilité dans l'architecture que nous produisons.

Quelles orientations prendra, selon vous, l'architecture du 21ème siècle ?

Nous entamons un siècle avec de profondes transformations de la société. Les tendances de l'architecture contemporaine – vers l'écologie, la mixité des usages, la versatilité et la réversibilité, etc. sont-elles des effets de mode ou des transformations durables ? En même temps, le besoin d'architecture dans ce qu'elle a de plus fondamental, la qualité des espaces, la santé, l'aménité et la civilité, les espaces publics, la centralité, etc. reste une question très actuelle dans une société où les rapports sociaux sont menacés par l'individualisme et le numérique. Une « bonne » architecture de ce siècle sera celle qui saura appréhender et répondre aux aspirations de son temps.



DANG TRAN



POSTE IMMO

INTERVIEW

LES SERVICES

1. LA CRÈCHE

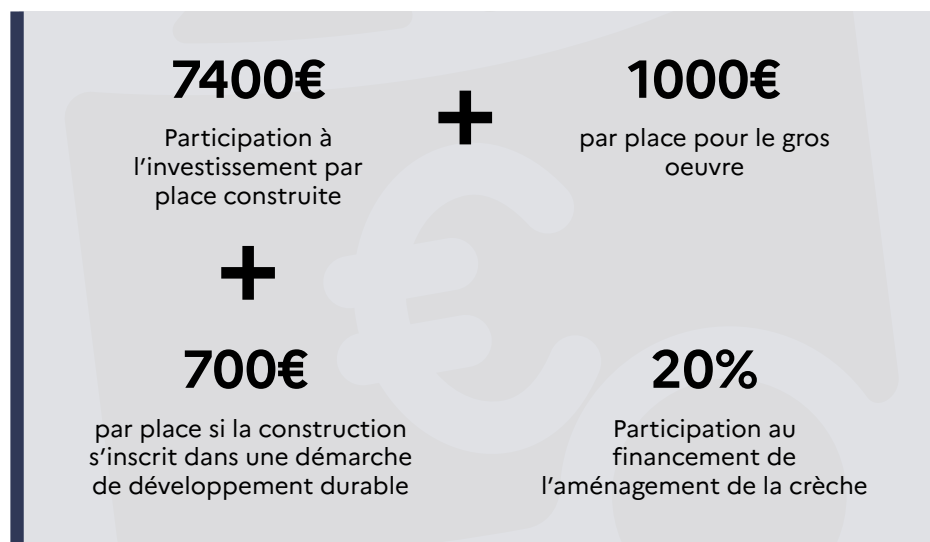
En complément du renouvellement de l'offre de crèche mis en œuvre par la section régionale interministérielle d'action sociale (SRIAS), via un marché régional pour 44 berceaux (places) sur le territoire amiénois, la Préfète de la Somme a décidé de retenir au sein du marché public global de performances (MPGP) une prestation supplémentaire éventuelle (PSE) comprenant la réservation d'une surface de 200 m² pour la construction d'une crèche.

Ainsi le bâtiment de la cité administrative situé sur la parcelle A10 proposera en rez-de-chaussée une offre de crèche avec jardin extérieur donnant sur une voie piétonne. La crèche sera de type multi accueil et sera dimensionnée pour accueillir 20 berceaux (places). Y seront accueillis, les enfants de 0 à 4 ans avec possibilité d'étendre à 6 ans pour les enfants supportant un handicap.

Une crèche multi-accueil est un établissement d'accueil des jeunes enfants au même titre qu'une crèche classique, pouvant être couplée à d'autres modes de garde. Les structures multi-accueil peuvent ainsi proposer un accueil périscolaire ou une halte-garderie en plus de leurs prestations traditionnelles.

Financement

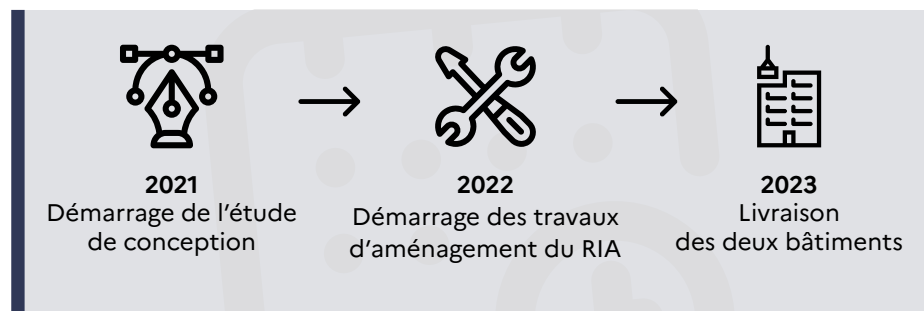
La CAF est un partenaire majeur du développement du réseau de crèche et finance les projets avant leur réalisation selon le socle de base suivant :



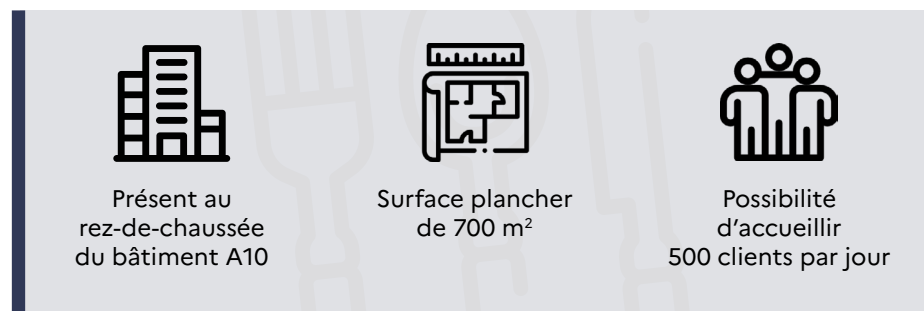
2. LA RESTAURATION

La préfecture de la Somme a signé un marché d'assistance à maître d'ouvrage (AMO) avec le groupement de sociétés AMEXIA Conseil et CANOPE associés afin de réaliser le programme et la conduite d'opération du projet de restaurant inter-administratif.

Les études de conception prévues sur l'année 2021 ont pour objectif de programmer les travaux d'aménagement du RIA au sein de la cité administrative courant 2022 pour s'achever en 2023 en phase avec la livraison des deux bâtiments de la cité prévues mi 2023.



Implantation du restaurant inter administratif



De par son statut inter-administratif, ce restaurant a vocation à être encadré par une association de gestion constituée d'agents des services publics présents dans la cité administrative.

La section régionale interministérielle d'action sociale (SRIAS) et la plateforme régionale des ressources humaines (PFRH) sont des acteurs essentiels de la bonne mise en œuvre de cette structure.

Le RIA de la cité viendra étoffer l'offre de restauration du secteur gare la vallée.

3. LE STATIONNEMENT

L'offre de transport et de stationnement

La loi d'orientation des mobilités (LOM) entend sortir de la dépendance automobile et déployer des zones à faibles émissions (ZFE). Elle se donne pour but de réussir la révolution des nouvelles mobilités et développer des mobilités plus propres et plus actives pour réduire l'empreinte environnementale.

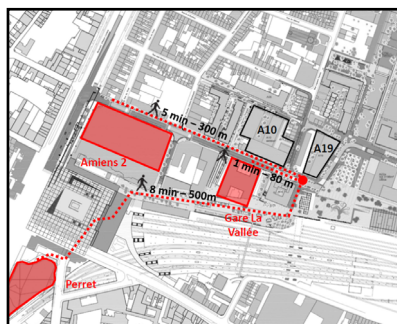
La position géographique de la future cité administrative permet de favoriser les déplacements en train, bus, parking relais, vélo (vélobus ou velam).

Pour s'inscrire dans cette démarche, le parc de stationnement de la future cité administrative permettra la mise à disposition de 350 places de stationnement dans des solutions locatives à proximité immédiate de la cité.

Dans le cadre du marché public de construction de la cité, il est prévu la réalisation de 66 places de stationnement sur la parcelle A10 en parking semi-enterré.

La restriction du nombre de places construites tient compte notamment des contraintes liées aux risques archéologiques et à la proximité d'une nappe phréatique.

Un parking aérien est à l'étude par l'aménageur de la ZAC Gare la Vallée en partenariat avec l'État pour développer jusqu'à 150 places de stationnement supplémentaire dans un périmètre proche de la cité administrative.



La cité administrative va développer une offre de 350 places de stationnement

Cette offre s'appuiera sur les équipements existants composés de 3 parkings :

- Amiens 2 : 724 places
- Perret : 500 places
- Gare la Vallée : 841 places

soit un total de 2065 places.

- 4ème parking à l'étude : 150 places

LE LAURÉAT

BOUYGUES BÂTIMENT GRAND OUEST

Le projet de construction de la nouvelle cité administrative d'Amiens vient de franchir une étape importante avec la tenue du jury final d'attribution du marché public global de performances (MPGP) qui s'est déroulé le 24 septembre 2020 en préfecture, présidé par madame la préfète de la Somme.

Les dernières mises au point techniques, juridiques et administratives du marché étant terminées, la Préfète de la Somme a l'honneur de vous annoncer que le lauréat du MPGP est la société Bouygues Bâtiment Grand Ouest. Associé en groupement à 9 autres sociétés cotraitantes permettant de couvrir l'ensemble des domaines de la construction (architecture, paysagiste, études techniques, économiste, exploitation-maintenance), la société Bouygues Bâtiment Grand Ouest en tant que mandataire principal et le cabinet d'architecture ART & BUILD sont désormais à l'ouvrage pour concevoir et réaliser la future cité administrative du XXIème siècle.

Le projet immobilier propose la construction de trois bâtiments en forme de E qui marquent ainsi la présence de l'État sur le territoire. C'est un projet respectueux par son dialogue avec le contexte urbain, le voisinage et le patrimoine.

L'objectif du projet immobilier de Bouygues est de construire des bâtiments innovants, pérennes dans le temps et conçus suivant trois axes majeurs :

- la qualité énergétique avec une labellisation Passiv'haus
- la qualité d'usage
- la qualité fonctionnelle.

La nouvelle cité administrative intègre par exemple le réseau de chaleur urbain et la récupération des eaux pluviales, la gestion active des éclairages des bâtiments.

La présentation du projet par les architectes d'ART & BUILD

« *Sobriété, Cohérence et Évolutivité* »

Nous proposons un projet architectural issu d'une programmation novatrice qui engendre les valeurs d'une nouvelle génération des bâtiments de l'Etat : une entité dont le fonctionnement, la sobriété et l'élégance attiseront la fierté des fonctionnaires et du grand public. Notre ambition étant de proposer une architecture où l'esthétique et l'éthique se conjuguent.

Par le biais de ce projet, notre équipe souhaite mettre en œuvre une réponse bio-inspirée aux demandes de l'État à savoir : l'hébergement d'un programme complexe et évolutif, la rationalisation des différents flux agents et publics, et aussi, l'unification des lots A10 et A19.

A travers des solutions constructives préfabriquées en filières sèches, notre architecture optimise à la fois les délais et la qualité de construction, afin de promouvoir une mise en œuvre d'une grande sobriété énergétique. Par ailleurs, nous garantissons une évolutivité pour les usagers futurs – de notre génération et tous ceux qui suivront.

« Confort, Clarté d'usage et Bien être »

Notre projet vise un confort et une qualité d'usage ayant en première ligne le bien-être des utilisateurs. Nous attachons beaucoup d'importance à l'équité pour tous les collaborateurs des deux sites.

Celle-ci est fondée tout particulièrement dans la clarté répétitive de l'organisation architecturale, c'est-à-dire dans les séquences spatiales des circulations et des espaces de travail. L'agencement est ainsi orchestré pour donner des repères d'orientation afin de guider au mieux le public et les agents vers les services recherchés. Et cela avec un souci d'ambiance propice à la productivité et la synergie du lieu et des personnes.

Le projet immobilier se veut modulable dans le court terme, le moyen terme et le long terme.

Dans le court terme, la trame des équipements techniques de la façade et l'omniprésence du faux plancher permettent une modularité exemplaire dans l'aménagement des plateaux. Dans le moyen terme, la similarité des plateaux A10 et A19 facilitent les changements inévitables dans l'évolution de la vie des services.

Dans le long terme, la structure en poteaux poutres, la façade porteuse et d'autres dispositifs permettent un niveau de réversibilité dans le but d'éviter l'obsolescence des bâtiments.

La qualité d'usage est abordée sur la compréhension intuitive des séquences et des flux. La lumière naturelle est omniprésente avec des vues sur le quartier à tous les étages. Les espaces de convivialité sont localisés en premier jour avec des accès vers l'extérieur. Une excellente qualité de l'air est assurée par des fenêtres ouvrantes sur les espaces de travail et le bois apporte une hydrométrie adaptée à l'occupation des plateaux.

Une construction qui intègre du bois à travers les planchers et les menuiseries (bois intérieur, aluminium à l'extérieur) réduisent significativement l'impact énergétique des bâtiments. »

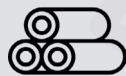
Principales données techniques



Une surface de plancher de 18 859 m² hors crèche



Infrastructure en béton armé & superstructure par éléments porteurs type poteaux poutres et façade béton



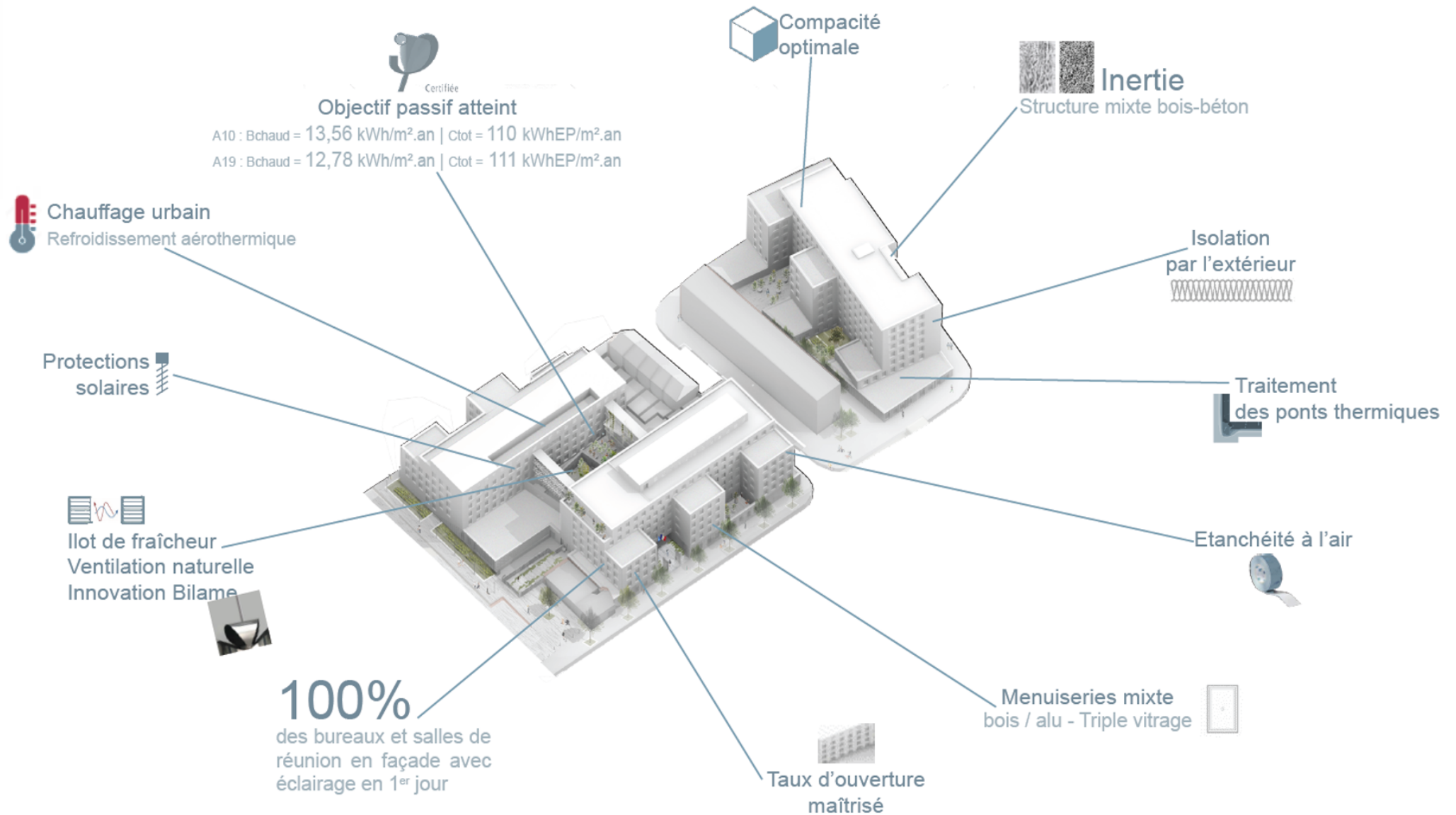
Planchers des étages sur un principe mixte béton/ bois

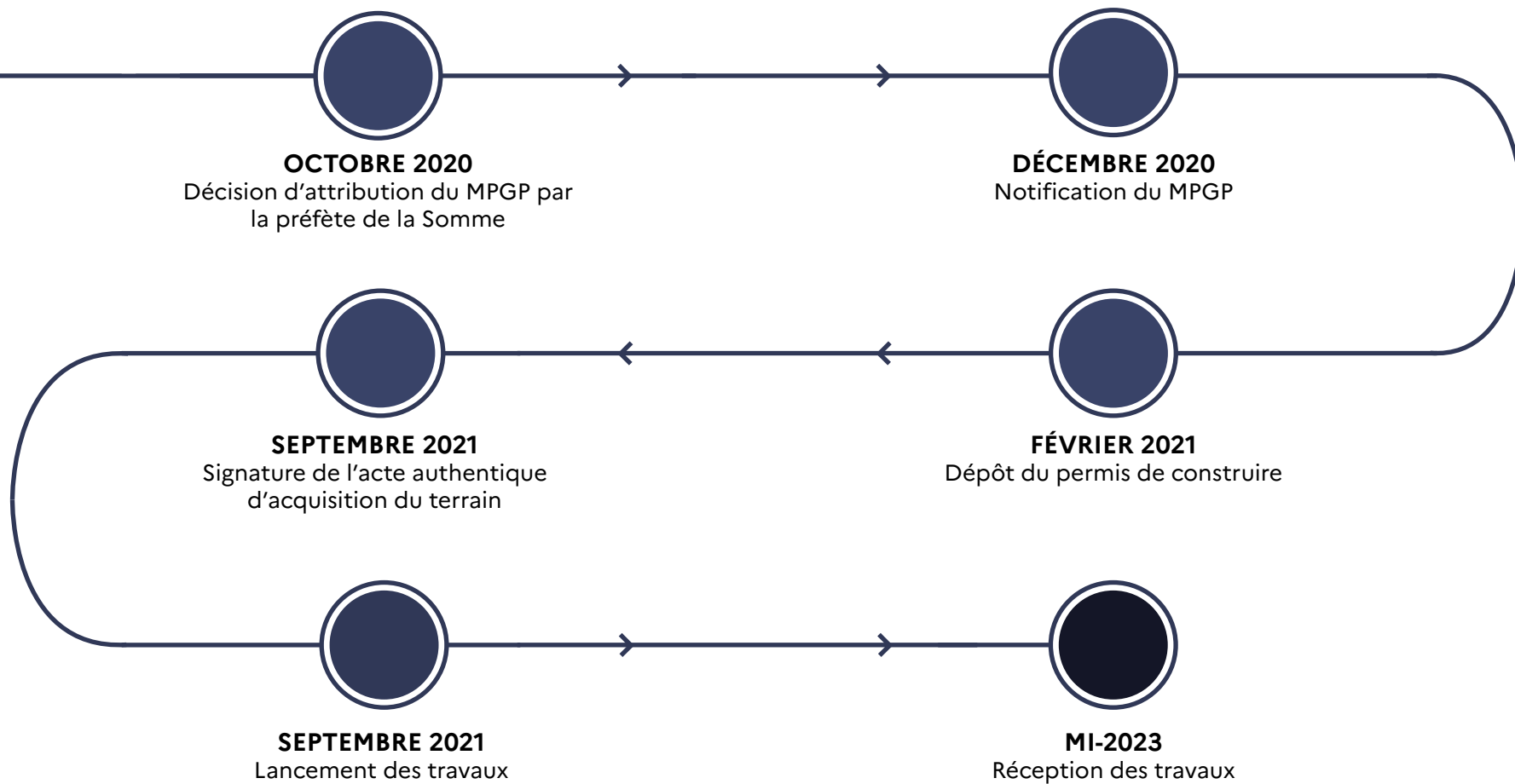


Intégration du bois à hauteur de 85 dm³/m² SDP



Le projet de la cité vise la labellisation énergétique Passiv'haus niveau classique, comme illustré ci-dessous :





LA CONDUITE DU CHANGEMENT

Pour accompagner les agents vers un nouvel environnement de travail

Dans le cadre des réformes sur l'organisation territoriale de l'État, dont la cité administrative sera un symbole emblématique, un accompagnement des agents est mis en œuvre pour permettre à chacun de participer à la conception des futurs aménagements.

Cette participation active des agents au processus de création des espaces fera de chacun d'eux un excellent ambassadeur de la future cité administrative.

La conduite du changement, c'est un ensemble de méthodes et techniques dont l'utilisation favorise la transformation réussie d'une organisation dans un contexte de transformation continue.

Ainsi, une société spécialisée dans la démarche de conduite du changement accompagnera le maître d'ouvrage et les services entrants dans la cité, dans un processus de co-construction des espaces de travail. Des ateliers de montée en connaissances et en compétences des services seront également mis en œuvre tout au long du projet, en partenariat avec la PFRH du SGAR.

La société Génie des lieux, attributaire du marché d'AMO en conduite du changement assurera un démarrage de la mission, auprès des services, début 2021.

« La place donnée à l'humain sera un élément incontournable pour favoriser la mécanique du changement. »

Crédits d'auteur :

Icônes publiées sur www.flaticon.com et réalisées par :

eucalyp - p.4

Vitaly Gorbachev - p.14

Nikita Golubev - p.15

Freepik - p.15 & p.16

Smartline / srip / monkik / Freepik - p.18



www.somme.gouv.fr